

PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER

PLAN DE GESTION PETIT GIBIER

Agenda

Les demandes de plan de chasse doivent être déposées avant le 17 mars.
Pour les demandes faites en ligne, vous avez jusqu'au 27 mars.

Les commissions d'attributions définissent les quotas par territoire courant mai pour les attributions Grand Gibier et en juillet/août pour les attributions Petit Gibier.

Les arrêtés individuels grand et petit gibier seront envoyés par courrier postal.

Grand Gibier

Facturation

Vous recevrez votre facture de plan de chasse avec votre notification d'attribution(s).

La facture Plan de chasse Grand Gibier comprend 3 éléments :

- Le montant de la cotisation fixe
- Le montant des bracelets
- Le montant de la contribution hectare de bois et landes

Vos bracelets ne pourront être retirés/envoyés dès cette facture acquittée.

Petit Gibier

Vous recevrez avec votre facture de plan de gestion avec votre notification d'attribution(s).

La facture Plan de gestion Petit Gibier comprend 2 éléments :

- Le montant de la cotisation fixe
- Le montant des bracelets

Les bagues pourront être retirées/envoyées dès cette facture acquittée.

Justificatifs

Si vous souhaitez apporter des modifications à vos surfaces

OU

Si vous effectuez une première/nouvelle demande d'attributions

**Vous devez impérativement fournir les éléments suivants,
pour l'ensemble des territoires que vous souhaitez ajouter ou déclarer :**

- Justificatifs de droits de chasse (type courrier signé du propriétaire, extrait de bail, etc...).
- Extrait de matrice cadastrale.
- Carte IGN situant votre territoire.